



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 FEVRIER 2015

Etaient présents : 20

M. Daniel BOUCHET, Mmes et MM Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Fabienne BERTHOUD, Pascal TISSOT, Michèle TRAON, Yann BEDONI, Louis JACQUEMOUD, Françoise LEVESQUE, Catherine CHALLANDE, Didier GERMAIN, Nicole RAVIER, Séverine CHAFFARD, Cédric FERRATON, Séverine VALLET, Aurélien HUMBERT, Romain BOUCHET, Frank GIBONI, Cédric DECHOSAL, Marie-Louise JACQUET.

Ont donné procuration : 4

Mmes et MM. Louis-Jean REVILLARD, Emilie MIGUET, Dorine PEREZ-RAPHOZ, Nathalie VESIN.

Etaient absents : 3

Mme et MM Christian BUNZ, Sylvie MERMILLOD, Alain LARRAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 janvier 2015.

Madame Séverine CHAFFARD a été désignée Secrétaire de séance.



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la réforme de l'intercommunalité et de l'avancée des rencontres qui ont eu lieu.

Le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique), en cours d'adoption préconise le regroupement des intercommunalités avec un seuil fixé à 20 000 habitants. Au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC), la question de la fusion avec une autre intercommunalité est très probable car il faudra former un ensemble de plus de 20'000 habitants.

Au niveau départemental, le Préfet émet une proposition de regroupement dans un projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), composée de différents collèges d'élus, doit valider ou amender ce projet de schéma avant le 31 décembre 2015.

Le territoire de la CCPC est représenté au sein de cette commission par Jean-Michel COMBET, président de l'intercommunalité et de Jean-Marc BOUCHET, maire de Villy le Bouveret pour le collège des communes de moins de 500 habitants.

Au 1^{er} janvier 2016 la carte de la Haute-Savoie sera effective, c'est pourquoi il reste un an à la CCPC pour fusionner avec une intercommunalité avant d'être regroupée de manière « forcée ».

Le Préfet de la Haute-Savoie a établi une carte au 1^{er} janvier 2015 : 80% du territoire est regroupé sans que cela ne pose de difficultés. Pour d'autres intercommunalités, cette carte pose problème. C'est notamment le cas pour le territoire du Pays de Cruseilles. En effet, le Préfet souhaite que la

CCPC rejoint le Pays de la Fillière, intercommunalité formée par 9 communes et qui comprend environ 16 500 habitants.

Des rencontres ont eu lieu avec les intercommunalités voisines présentant un potentiel et un attrait pour notre territoire : Fier et Usse, le Genevois et la Fillière. Après nos différents contacts, la solution qui se semble se dégager est la fusion avec la Fillière. Puis de nouvelles discussions au sein de la CCPC ont conduit à envisager un regroupement à trois : la Fillière, Cruseilles et Fier et Usse qui reprendrait le périmètre de l'Office de Tourisme Alter'Alpa (qui émane de ces trois structures).

Cependant, à l'heure actuelle, aucun choix n'est définitif et aucun territoire pertinent ne se dégage. Une rencontre avec la CDCI pour notre arrondissement aura lieu vendredi 7 février 2015.

Une solution alternative proposée par les textes de loi serait la création d'une Commune Nouvelle. En effet, le District de Cruseilles avait 40 ans d'avance, donc pourquoi ne pas avancer en créant une telle structure.

Marie-Louise JACQUET : le territoire du Genevois n'est-il pas attractif ?

Réponse : Il s'agit effectivement d'un territoire attractif pour le Pays de Cruseilles, mais les élus du Genevois ne sont pas demandeurs. De plus, il semble que le Genevois soit plus attiré par Annemasse qui représente un fort bassin d'emplois et de croissance. Les liens historiques entre Cruseilles et le territoire du Genevois, comme la Grande Zone douanière, ne sont pas assez forts pour qu'il en découle un regroupement naturel.

Madame Sylvie MERMILLOD rejoint l'assemblée, ce qui porte le nombre de présents à 21.

Il y a un risque pour que le Préfet scinde le territoire de la CCPC. Or la force de la CCPC réside dans la DGF, héritage du District, et qui représente 2'400'000 €. En cas de révision du périmètre de la CCPC, il y aura une refonte de la DGF. Notre dotation alors serait ramenée à 400'000 €. Le maire précise que se poseraient les questions suivantes : quelle gouvernance à adopter ? quels statuts à revoir ? quelles compétences à redonner aux Communes ?



Monsieur le Maire propose de procéder au vote des délibérations par un vote à main levée. Le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité**.



✓ **Approbation du Procès-Verbal du 8 janvier 2015**

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, le Procès-Verbal de la séance du 8 janvier 2015.

FINANCES

✓ Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Le Conseil Municipal a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), préalablement au vote du Budget Primitif 2015 qui aura lieu le 5 mars 2015.

Les conseillers ont pu prendre connaissance, grâce aux documents qui leur ont été envoyés, du contexte économique national avec les principales mesures financières et fiscales découlant de la Loi de Finances pour 2015 concernant les Collectivités Locales, ainsi que des données régionales et départementales relatives au Budget de ces deux entités.

Monsieur le Maire a passé la parole à Monsieur TISSOT, Adjoint aux Finances qui, après avoir remercié Madame VIBERT pour son travail de préparation du DOB, a présenté :

- les réalisations de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement,
- les objectifs de la Commune pour l'année 2015, et tout particulièrement les projets d'investissement que l'équipe municipale souhaite réaliser cette année,
- le tableau d'évolution des produits fiscaux,
- le tableau d'évolution de certaines dotations,
- l'évolution de la dette.

Des échanges ont eu lieu lors de cette présentation.

❖ Frank GIBONI :

- Pour le projet de la Maison Falconnet, pourquoi aucune recette n'est inscrite ?

Réponse : Les travaux se termineront en 2016. La vente aura lieu ensuite.

- Charly Robot : aucune somme ne semble être provisionnée en 2015 ?

Réponse : Une réflexion est en cours sur un éventuel portage foncier par l'EPF de cette opération. A ce jour les discussions sont en cours ; elles permettront de déterminer si la Commune achètera tout ou une partie de ce bâtiment.

- « Poursuites des études du gymnase » ?

Réponse : Ces études ont déjà été lancées pour adapter le projet aux critères de l'équipe municipale

- Maison de santé (MSP): qu'en est-il de ce projet ?

Réponse : Une première présentation du projet MSP par TERACTION va avoir lieu en interne avec une vue d'ensemble du projet et des esquisses.

Une estimation financière initiale a été présentée à l'association des professionnels de la santé. Elle leur a permis de confirmer leur volonté d'un achat ou d'une location des locaux de cette MSP, et également de revoir la surface souhaitée. Il est précisé que la mise à disposition du terrain et la subvention du Conseil Général devrait permettre l'équilibre financier du projet, tout en garantissant à la Mairie de garder des locaux en contre partie du foncier. Afin d'anticiper sur un potentiel risque de désertification médicale, ce projet est très largement soutenu par le Conseil Général.

❖ Cédric DECHOSAL :

- Comment expliquer l'augmentation des dépenses du chapitre 65 « dépenses de gestion courante » en 2015 par rapport aux réalisations 2014 ?

Réponse : L'équipe municipale souhaite augmenter le montant des subventions versées aux associations et par ailleurs le montant de certaines participations (syndicats..) augmente du fait de la croissance de la population de Cruseilles.

- Pourquoi la Maison Corbet est inscrite dans les investissements 2014?

Réponse : Elle a été acquise début 2014.

- Concernant la voirie, ne pas négliger le poids de l'entretien des routes.
- Gymnase : où en est-on ?

Réponse : Le projet a été remodifié tout en restant dans l'esprit du concours car la première ébauche ressemblait au projet d'origine or les demandes ne sont plus les mêmes. Une esquisse sera rendue à la fin du mois. Si les différents points du projet sont respectés, un comité sera créé pour avis.

Malgré l'unanimité sur le principe du portage de ce projet par la CCPC, la décision de modification des statuts, que ce transfert de compétences entrainerait, tarde à être mise en œuvre. Aussi, le projet sera mené à terme avec ou sans la CCPC. Il avance. L'objectif est de lancer un appel d'offres d'ici la fin d'année.

❖ Marie-Louise JACQUET : pour le projet de rénovation de la Mairie, ne faut-il pas attendre, compte-tenu de l'évolution de l'intercommunalité ? Pourquoi ne pas réaliser de petits aménagements ?

Réponse : Le bâtiment est dans cet état depuis 30 ans. De plus, la Commune ne va pas disparaître. Au contraire, elle aura toujours des services à rendre. La Mairie doit être accessible à tous. L'avis d'appel d'offres est déjà paru dans la presse.

❖ Nicole RAVIER souligne que cette réhabilitation du bâtiment est primordiale.

❖ Cédric DECHOSAL : où en est-on des locaux techniques ? Car les agents n'ont même pas de douche. N'est-ce pas illégal ?

Réponse : Les deux projets sont étudiés en parallèle. Le projet de réhabilitation de la Mairie ne remet pas en cause les réflexions concernant les locaux techniques.

URBANISME

✓ Contrat d'assistance en matière juridique pour l'urbanisme

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour renouveler, à compter du 1^{er} mars 2015, le contrat d'assistance avec le Cabinet EFU, spécialiste dans les domaines du droit de l'urbanisme (PLU, permis de construire, déclarations préalables dont lotissements et contributions financières à la charge des constructeurs) et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Le coût annuel de la prestation est de 4'200 € HT pour un nombre illimité d'heures de conseils et d'assistance et 6 déplacements d'une ½ journée en Mairie y compris les frais de déplacement.

MARCHES PUBLICS

✓ **Avenant n°1 à la Mission d'Assistance Globale pour l'accompagnement des projets de la Commune – Adelphea**

Par délibération en date du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal a retenu l'offre de la société ADELPHEA concernant la mission d'Assistance Globale à maîtrise d'ouvrage pour les projets de la Commune.

L'échéance de ce marché à bons de commandes est fixée au maximum trois années après sa date d'anniversaire, en cas de complète reconduction.

Le présent avenant concerne la modification de la date de reconduction du marché (fixée initialement au 23 septembre) afin de la rendre plus cohérente avec l'exécution du marché d'assistance dans le cadre de l'exercice budgétaire annuel de la Commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte que la date de reconduction soit fixée annuellement au 1^{er} Janvier de l'année civile (ce qui porte l'échéance du présent marché au 31 décembre 2016 en cas de complète reconduction), et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

FONCIER

✓ **Régularisation de voirie - Cession de terrain par Mr Gérard BUNAZ** **Remboursement de frais de géomètre**

Lors de l'aménagement de la Place du Noiret, des négociations ont été menées avec Monsieur Gérard BUNAZ afin que la Commune puisse acquérir une partie de la parcelle cadastrée C n° 1717 lui appartenant, située Route du Noiret à CRUSEILLES.

Par délibération en date du 2 octobre 2014, le Conseil Municipal a accepté l'acquisition par la Commune du terrain appartenant à Monsieur Gérard BUNAZ concerné par le réseau enterré, à savoir la parcelle cadastrée section C n° 3335 (ancien n° 1717) d'une contenance de 44 m², au prix de 150 € le m², et a donné son accord concernant la replantation d'un arbre et la mise en place d'une clôture.

Dans le cadre de la procédure de régularisation de voirie, Monsieur BUNAZ a réglé la facture du Géomètre et souhaiterait être remboursé.

Cédric DECHOSAL : pourquoi la Commune doit-elle payer les frais de géomètre ?

Sylvie MERMILLOD : que fait-on si tout le monde a les mêmes demandes ?

Réponse : La Commune va acquérir la parcelle. Il est habituel que l'acquéreur paie les frais de géomètre. Il convient de régulariser ce dossier ancien.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité (une abstention)**, accepte le remboursement à Monsieur Gérard BUNAZ des frais de géomètre pour la régularisation de l'emprise voirie d'un montant de 912 € et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2112.

PERSONNEL

✓ Accueil de loisirs des vacances d'hiver – Recrutement d'agents saisonniers

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer le fonctionnement de l'Accueil Loisirs des vacances d'hiver, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de créer durant la période du 9 au 20 février 2015 :

- 8 postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour des durées d'environ 48 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour une durée d'environ 31 heures 15 hebdomadaires,
- et autorise Monsieur le Maire à recruter ces agents pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats correspondants.

Ces agents seront rémunérés à l'heure effective de travail, basée sur l'indice brut 340/majoré 321.

Sylvie MERMILLOD : aura-t-on le bilan des services périscolaires ?

Réponse : Ils seront communiqués lors de la présentation des comptes 2014.

✓ Recrutement de trois agents non titulaires dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter trois agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au Service Périscolaire et aux Services Techniques, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de créer dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité les trois emplois non permanents ci-après:

- 1 emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 6heures,
- 1 emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 5 heures.

Ces postes concernent la période hivernale. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 340 - indice majoré 321, à l'heure effective de travail.

- 1 emploi d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe pour assurer les fonctions d'Adjoint au Responsable de la structure Accueil de Loisirs de Cruseilles du 2 mars au 30 juin 2015, d'une durée hebdomadaire de 35 heures

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 342 - indice majoré 323, à l'heure effective de travail.

Et autorise Monsieur le Maire à recruter ces agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats correspondants

Sylvie MERMILLOD : où en est-on de la permanence des Agents Techniques le week-end ?

Réponse : Les agents techniques assurent le déneigement sur la base du volontariat les week-ends. Pour renforcer l'effectif, il est proposé à deux agents d'animation motivés de travailler le week-end en cas de forte neige.

DIVERS

✓ **Convention de mise à disposition de l'Association des Producteurs Locaux situés dans l'immeuble « Le Salève » - Fixation du montant du loyer mensuel pour 2015**

Par délibération en date du 29 janvier 2014, le Conseil Municipal a donné son accord pour renouveler la convention de mise à disposition des locaux situés dans l'Immeuble le Salève à l'Association des Producteurs locaux pour une durée de trois ans.

Cette délibération fixe pour la période du 8 décembre 2013 au 7 décembre 2014 le montant du loyer mensuel à 475 € auquel s'ajoutent les charges. La convention précise par ailleurs que ce tarif doit être revu au début de chaque période annuelle.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe pour la période 2014/2015 le loyer mensuel à 475 € auquel s'ajoutent les charges.

✓ **Création d'un Schéma Directeur de la Randonnée sur le territoire du Syndicat Mixte du Salève**

Le Conseil Général de la Haute-Savoie a défini de nouvelles orientations concernant la politique départementale de la randonnée. A cet effet, chaque Commune est tenue de réaliser un Schéma Directeur de la randonnée.

De par ses compétences, le Syndicat Mixte du Salève propose de réaliser ce document pour l'ensemble des communes de son territoire. Le schéma proposé doit permettre de faciliter la mise en œuvre collective et cohérente des projets de réalisation d'itinéraires de randonnée, à destination des publics pédestres, cyclo, équestres et des personnes à mobilité réduite. Il comprend une dimension touristique, utilitaire, environnementale et sociale.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Salève à réaliser le Schéma directeur de la randonnée pour la Commune de CRUSEILLES et autorise Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Salève à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Michèle TRAON précise qu'il est possible que les propositions soient présentées lors d'un prochain Conseil Municipal.



✓ Informations diverses

❖ Monsieur le Maire évoque les points suivants :

- Nouveaux horaires d'ouverture de la Trésorerie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.
- Les travaux des vestiaires de foot avancent : les faux-plafonds et l'isolation sont terminés.
- Concernant l'accueil de l'Office de Tourisme dans le Bistrot des Ponts : le Président d'Alter'Alpa a envoyé un courrier pour savoir s'il est possible de mettre à disposition les locaux pour l'office de tourisme. Il s'agirait d'une mise à disposition à titre onéreux. L'objectif est d'aller vite, c'est pourquoi il conviendrait de présenter l'office de tourisme ainsi que le projet au Conseil Municipal.
 - Monsieur le Préfet souhaite réquisitionner le terrain vers les Ponts de la Caille pour l'aire de grand passage. Une réunion sur ce sujet a eu lieu à la CCPC puisqu'elle est compétente. La réquisition est presque certaine donc des mesures seront à prendre pour limiter les nuisances.

Il convient de mettre un terme aux bruits qui courent : il ne s'agit en aucun cas d'aménager une aire définitive à Cruseilles mais d'accueillir les gens du voyage avant l'échéance de 2020.

Il s'agit de cinq mois dans l'année avec des groupes organisés, prévus et non pas les groupes qui se sont installés sur la Commune en 2013.

Ces groupes restent en principes 15 jours avec un suivi et un accompagnement des services de l'Etat. Monsieur le Maire rappelle qu'en principe les 5 intercommunalités formant le SIGETA accueillent les gens du voyage à tour de rôle et chaque année une Commune est désignée. Le tirage au sort au sein de la CCPC avait désigné Cruseilles pour accueillir les gens du voyage en 2020 mais les services de l'Etat souhaitent que la Commune les accueille dès 2015.

Une réunion publique sera organisée courant Avril pour que Madame la Sous-Préfète et ses services viennent rassurer la population et justifier ce choix de réquisition.

Pascal TISSOT : le Conseil Municipal peut-il voter une motion ?

Réponse : Il est possible de voter une motion pour marquer le refus du Conseil Municipal. Cependant cette motion n'aura pas de valeur juridique face à l'arrêté de réquisition du Préfet.

Nicole RAVIER : qui paie leur consommation d'eau ?

Réponse : Le SIGETA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil) prend en charge les consommations sur l'aire de grand passage.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux personnes du public qui souhaitent s'exprimer sur le sujet. Différentes questions ont été posées :

- Combien de temps va durer la réquisition ? Une année ? Pourquoi les lois contraignantes qui s'appliquent à nous (sites classés, sources) ne s'appliquent-elles pas aux gens du voyage ? il s'agit d'une agression des citoyens qui doivent faire face à diverses pollutions.
- Il ne s'agit pas que d'une pollution sonore mais également olfactive avec des déjections humaines en permanence.
- Comment sont gérés les compteurs ?
- Peut-on acter en justice contre Monsieur le Préfet ? Car ce dernier fait appliquer les lois sur le territoire or il les détourne en permettant aux gens du voyage de s'installer sur un terrain situé en zone classée.

Cédric FERRATON : il s'agit d'une aire temporaire. Le cas a eu lieu sur Allonzier et deux jours après leur départ, tout a été remis en ordre.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte qu'une motion de refus soit rédigée pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

❖ Catherine CHALLANDE :

- les 21 et 2 février 2015 à l'espace Théâtre sera jouée la pièce « Trois femmes » de Catherine Anne.

❖ Fabienne BERTHOUD :

- Elections départementales les 22 et 29 mars 2015 prochain,
- Animation : le Festival du Faucigny aura lieu sur Cruseilles en 2020. Il s'agit d'une organisation dense et importante.
- Le 27 février Mme BUZARE organisera une conférence au Collège Louis Armand.

❖ Pascal TISSOT :

- Le dossier FISAC a été soldé. Les deux subventions à percevoir ont été encaissées par la Commune (39'416,05 € en 2014 et 169'071,34 € pour 2015).

Face à l'accumulation de neige dans la Grand'Rue, des mesures vont être prises (location d'une nacelle) pour enlever les stalactites qui risquent de tomber sur le domaine public de la Commune.

Une réunion publique est prévue le 23 Avril 2015 aux Ebeaux pour faire le point sur cette première année de mandat.